

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 14

**SEANCE DU MERCREDI 21 MARS 2012.**

L'an deux mille douze, le mercredi-vingt-un mars à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

**Présents** : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, MAURIES Christophe, Laurence ROUSSET, José NUNES, Jacqueline ESCANDE, Jean-Marc ALLAIN, Monique MARTY, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER.

**Absente et excusée** : Pascale ROMERO.

**Date de la convocation** : 15/03/2012

**Date d'affichage** : 15/03/2012

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

---

Lecture est donnée du compte-rendu précédent.

**1) DELIBERATION N°2012/10 : Révision du montant d u loyer du logement n°1.**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le locataire du logement numéro 1 situé au rez-de-chaussée part au 1<sup>er</sup> avril 2012.

Un jeune couple de la commune souhaite s'y installer et compte-tenu du contexte économique actuel particulièrement difficile, Monsieur le Maire a été sollicité pour revoir le montant du loyer.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal DECIDE, à 14 voix pour :**

- De fixer le montant du loyer à 360 euros par mois auquel il faut ajouter 20 € de charges mensuelles.
- D'appliquer ce tarif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

M. le Maire précise qu'il demandera un cautionnaire pour chaque locataire. L'assemblée approuve.

**2) DELIBERATION N°2012/11 : Compte 2313/146 - Con struction des vestiaires –  
Inscription des crédits de report sur le BP 2012.**

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que trois factures restent à régler pour un montant total de 28 800 € TTC. En effet, les restes à réaliser en investissement sont insuffisants. Il convient d'abonder le compte 2313/146 en crédit de report sur le budget 2012.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à 14 voix pour :**

- D'abonder le compte 2313/146 de 28 800 euros au budget 2012.
- De reporter cette somme lors du vote du budget 2012.

Monsieur Alba Claude se chargera de contacter l'entreprise RS Plomberie car il existe certaines malfaçons qu'il convient de corriger.

### **3) Délibération sur l'adhésion des retraités au CN AS.**

Faute d'éléments suffisants, le dossier est ajourné et la décision est reportée au prochain conseil.

### **4) Préparation du budget primitif 2012.**

Présentation détaillée faite par Thierry CAUSSE. Le vote aura lieu dès lors que les dotations seront connues.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Un poteau incendie a été mis en place au niveau du parking de la mairie.
- **Travaux de voirie** : M. Didier MAHOUX précise que l'étude est en cours quant à la possibilité de mettre en un ralentissement des véhicules à l'entrée du village. Des contrôles de vitesse vont être effectués.
- **Logement Presbytère** : M.GOUY quitte le logement au 1<sup>er</sup> avril 2012. L'état des lieux se fera le jeudi 29 mars 2012.
- En ce qui concerne le litige nous opposant à la locataire, les dettes sont bien payées mais la locataire se trouve poursuivie afin qu'elle règle les différents frais (avocats et huissiers). Audience en avril 2012.
- **Association Choréa** : Mme Laurence ROUSSET spécifie que le spectacle de danse se déroulera à Castres cette année.
- De plus, elle précise que le foot à onze pourra bénéficier de 400 euros de subventions attribués par la CCPA.
- **Marché aux producteurs** : M. Jean-Marc ALLAIN chargé de suivre ce dossier indique que le marché aux producteurs risque de ne pas avoir lieu faute de commerçants. La réponse lui parviendra dans les prochains jours.
- **Vestiaires de foot** : contacter la SMACL pour l'assurance du bâtiment. La lecture du règlement d'utilisation des vestiaires de foot est faite par M. Claude ALBA.
- Le conseil municipal à 14 voix pour entérine le règlement applicable au 1<sup>er</sup> avril 2012.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.